

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

Un an. Six mois. Trois mois.

36 f. 18 f. 9 f.

HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

Un an. Six mois. Trois mois.

40 f. 20 f. 10 f.

Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 5.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 14 novembre 1848.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 12 novembre, à trois heures du soir.

La Constitution de la République française a été lue solennellement sur la place de la Concorde. Un *Te Deum* a été chanté par l'archevêque de Paris.

Le défilé des gardes nationales de Paris et des départements et de l'armée, commencé à dix heures, vient de se terminer. Aucun accident n'a troublé l'ordre de cette belle et patriotique cérémonie.

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT.

(5^e Lettre.)

Il n'y a donc en réalité que deux partis en présence dans l'élection qui se prépare : le royalisme et la démocratie. Quelles que soient les manœuvres et les intrigues mises en jeu par les intérêts et les ambitions cachés sous ces deux noms, il s'agit au fond de savoir si la France adoptera la révolution ou si elle la reniera.

Si la question était posée avec cette franchise et cette clarté, la réponse ne serait pas douteuse. Quoi qu'on en dise, par ses tendances libérales, son amour de l'égalité et la générosité de ses sentiments, la France est républicaine. Elle ne consentira plus soiemment à revenir au règne de la faveur, du bon plaisir et des monopoles ; elle ne veut plus que l'or de ses budgets, au lieu d'être employé à sa prospérité, serve à nourrir le faste de quelques exploiters ; elle ne peut plus souffrir que quelques milliers d'électeurs privilégiés imposent à la nation la plus intelligente et la plus dévouée les inspirations de leurs ineptes frayeurs et de leur égoïsme.

Avant Février, la royauté n'était plus défendue avec conviction ; elle était subie par la majorité des citoyens comme une transition nécessaire, comme un frein capable de tempérer l'élan d'un progrès rapide. Ce n'était pas telle ou telle dynastie que l'on voulait maintenir, c'est le désordre qu'on repoussait. Le désir d'éloigner les catastrophes qui sont toujours la suite d'un ébranlement politique portait un grand nombre de bons esprits à prolonger les derniers moments de la monarchie. Une révolution leur paraissait nécessaire, inévitable ; seulement, ils auraient voulu y préparer la nation, l'y amener par degrés. Et maintenant que la chose est accomplie, que le pays a payé cette conquête par neuf mois d'inquiétudes, d'agitations et de souffrances, que tout le mal possible est fait, qu'un changement serait évidemment la source de nouvelles angoisses et de nouveaux malheurs, lorsqu'il n'y a plus qu'à entrer dans une voie régulière pour obtenir par la discussion les améliorations successives qui doivent être la conséquence de la fondation politique de Février, on voudrait que nous revissions étourdiment en arrière, perdant ainsi le prix de tous nos sacrifices, et remettant tout en question !

Ceux qui nourrissent de telles illusions font injure au bon sens public. Ils comprennent combien il est difficile de l'entraîner dans cette reculade ; aussi se gardent-ils de marcher ouvertement à leur but. C'est en criant : Vive la République ! qu'ils attaquent la République. Dans l'Assemblée Nationale ils ont formé une ligue puissante, habilement conduite et parfaitement disciplinée, dont le mot d'ordre est de combattre et de

faire repousser tout ce qui peut contribuer à assurer la dignité ou le bien-être du peuple. Sous prétexte de conjurer des dangers inventés par eux, ils ont fait succomber les uns après les autres les hommes de la révolution, ils ont démoli pièce à pièce les premières assises du monument de Février. Peu à peu ils ont introduit à la tribune ce persiflage sceptique et de mauvais goût devant lequel s'éteignent les sentiments généreux. Ce magnifique élan national de Février, cet essor touchant et unanime de la conscience publique vers la fraternité s'est glacé au souffle de leur ironique parole. Parmi les hommes aux mains desquels le sort de la France était tombé, quelques uns, pusillanimes et vains, s'inclinèrent devant ces réputations tristement acquises, et ne rougirent pas de se mettre sous la protection de ceux dont ils avaient flétri vingt ans la conduite boiteuse et la conscience louchée. Leur amour-propre se laissa prendre à l'appât de quelques banales flatteries, et dès ce jour le peuple perdit confiance, car il se vit en butte aux plus injurieux soupçons, aux plus blessantes apostrophes.

Les républicains apportaient des propositions ayant pour but de venir au secours des indigents invalides des campagnes, d'alléger les impôts qui pèsent sur les pauvres et les petits propriétaires, d'organiser le crédit pour affranchir de l'usure le cultivateur, l'industriel et l'artisan, de protéger, d'encourager les associations autrement que par des mots et de vaines promesses. Ce sont leurs ennemis qui, par leurs intrigues, ont fait échouer ces mesures ; ce sont eux qui ont mieux aimé maintenir l'impôt des 45 centimes, contre lequel ils s'étaient énergiquement élevés quand il était une nécessité, que de le remplacer par un emprunt sur les propriétés nationales. Leur intervention dans les affaires a tout empêché, tout paralysé ; leur audace et leur rouerie, combinées avec la faiblesse inouïe du pouvoir, ont imprimé à la Constituante une impulsion rétrograde à laquelle les journées de mai et de juin ont servi de prétexte et d'excuse. Et tandis que le gouvernement républicain se corrompait ainsi au contact de ces hommes dangereux, d'un autre côté leurs journaux et leurs agents accusaient la démocratie d'impuissance ; ils reprochaient au suffrage universel, dont le principal tort était de les avoir nommés, de ne rien avoir produit pour l'amélioration du sort des travailleurs. Leur tactique, c'est donc d'empêcher la République de faire aucun bien afin de la rendre odieuse au peuple. Prolonger les embarras du commerce, les souffrances des ouvriers, s'opposer à la création de toutes les institutions utiles, rejeter comme des utopies la gratuité de l'enseignement et la réforme de l'impôt, marchander, lésiner sur les dépenses destinées au soulagement du pauvre, défendre avec acharnement les gros traitements pour les places auxquelles le riche seul peut encore parvenir, telle est leur manière de faire, tels sont leurs détestables calculs. Il suffira, je pense, de les mettre au jour pour les déjouer. La nation n'en sera pas la dupe, et, pour trouver la prospérité et l'ordre, elle n'ira pas se livrer à ceux-là même qui ont toujours cherché à l'avilir par la corruption et à la ruiner par leurs dilapidations ; elle doit savoir à quoi s'en tenir sur l'administration monarchique, et il n'est pas probable qu'elle veuille sérieusement y revenir.

Proposer des hommes qu'on sait impossibles afin d'amener je ne sais quels embarras dont on ne pourrait sortir que par

l'anarchie et la guerre civile, c'est là une politique infâme à laquelle les honnêtes gens ne sauraient se prêter. Quelles que soient les opinions dont chacun de nous espère le triomphe au sein de l'organisation actuelle, il doit se rallier à l'ordre légal créé par la volonté de tous régulièrement exprimée.

La Constitution laisse à toutes les idées la faculté de se produire, à chaque citoyen par le suffrage universel le droit de leur prêter son appui ou de les repousser. Il n'y a donc plus de prétentions légitimes que celles qui ont pour organes la parole ou la presse, d'autres combats que ceux de la discussion. Toute provocation, toute manœuvre qui tendrait à détruire cet ordre de choses, qu'elle soit directe ou indirecte, est un acte de mauvais citoyen.

Le règne de la force doit être à jamais banni. Si les travailleurs des villes et des campagnes n'ont pas obtenu toutes les améliorations qu'ils pouvaient désirer, ce n'est pas à l'institution politique qu'ils doivent s'en prendre, mais bien à eux-mêmes. S'ils ont été trompés dans leurs choix, les voilà avertis ; qu'ils se tiennent sur leurs gardes, et qu'aux premières élections ils réparent leur erreur. Tout est là. Mais qu'ils sachent bien, en perdant la République ils s'enlèvent pour longtemps la possibilité de porter remède à leurs maux. Quant aux propriétaires qui vendent mal leurs denrées, aux petits commerçants dont le débit est arrêté, aux capitalistes dont les rentrées ne se font pas, s'ils s'imaginent mettre fin à la crise par un vote réactionnaire, il faut qu'ils soient aveugles.

Nous ne pouvons plus reculer maintenant. L'ordre, la paix, le progrès régulier, la juste satisfaction des intérêts de chacun, la prospérité industrielle et commerciale, sont désormais au sein de la République. Au dehors, il n'y a que discordes, chaos, sanglante mêlée et misère.

Ce qu'il faut donc considérer avant tout dans le choix d'un candidat à la présidence, c'est la nécessité de conserver la forme politique conquise en Février et consolidée par la volonté nationale, et en même temps de dissiper les inquiétudes de ceux que les changements effrayent et dont l'esprit s'effarouche à l'apparition de toute idée nouvelle.

Affermir les institutions démocratiques, les faire aimer et respecter par tous les hommes bien intentionnés en leur donnant une garantie évidente de leur amour pour l'ordre, tel doit être le but des républicains désintéressés. Leur première préoccupation doit être de fermer irrévocablement la porte à la guerre civile, et, sans renoncer à la légitime espérance de faire accepter leurs idées, sans transiger avec leurs convictions, de donner à ceux qui ne les comprennent pas, mais qui sont de bonne foi, un nouveau gage de leurs sentiments fraternels et de leur sincérité.

BERTHOLON,

Représentant du peuple.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

La séance de samedi a été terminée par une scène des plus vives, des plus orageuses ; bien que nous soyons quelque peu habitués à des débats de ce genre, nous n'en devons pas moins déplorer qu'une grande assemblée se laisse aller à ces émotions qui compromettent sa dignité et sa force morale. Le pays ne voudrait la voir se passionner que pour les grandes choses, et non pour des questions que l'irritation ne saurait élever au-dessus de ce qu'elles valent.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 15 NOVEMBRE 1848.

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur depuis le 27 octobre.)

MOINES ET SOLDATS.

L'empereur entra dans la grande salle du monastère, les sourcils froncés sous la fourrure de sa toque, la démarche brusque et altière, et tout prêt à donner essor à sa mauvaise humeur ; mais l'accueil qu'on lui présenta adoucit ses dispositions.

Les pères chartreux, loin de montrer à l'arrivée du prince le mécontentement et la gêne que les observations du premier moine au sujet du faire présager, mirent dans leur réception autant de cordialité que de respect, et le nuage qui couvrait le front de Wenceslas fut bientôt dissipé.

Après un moment donné au repos, l'abbé introduisit les princes et quelques personnes de leur suite dans le vaste réfectoire où le corps des religieux fut bientôt rassemblé.

Cette pièce, haute et spacieuse autant que la vue pouvait s'étendre, et l'immense table qui allait de l'une à l'autre extrémité, avaient, en l'absence de tout ornement, un aspect de grandeur imposante qu'on ne trouve plus depuis l'éloignement de ces âges où des centaines d'hommes réunis n'avaient qu'une seule maison comme une seule loi.

L'empereur était au milieu de la table, entre deux pères chartreux ; en face était l'abbé, ayant la princesse Sophie à droite et à gauche le sous-prieur. Le haut bout de la table était occupé par les dames de la cour, et toute l'autre partie par des moines et des officiers de la couronne.

Les fenêtres du réfectoire, situé au rez-de-chaussée, ouvraient sur une grande esplanade plantée de marronniers.

C'est par erreur que ce feuilleton a été signé jusqu'à ce jour Clémence Lalire. Nous rétablissons aujourd'hui la véritable signature qui est : CLÉMENT ROBERT.

C'était là que les pages, les officiers inférieurs et les soldats avaient établi leur lieu de réfection. Suspendant leurs armures aux branches d'arbres, ils s'étaient assis à des tables diverses abondamment servies par le pillage complet des celliers et des cuisines qu'ils avaient opéré en se faisant à eux-mêmes les honneurs de la maison.

Wenceslas était disposé à reprendre sa belle humeur en face de ces grandes cruches remplies de vins précieux de Tokai et du Rhin, et au milieu de ses bons amis les moines, près de qui il avait souvent déposé sa grandeur impériale et passé à boire de douces heures que semblait mesurer toujours trop vite la cloche monacale.

Mais, à part le prince et ses officiers, il régnait un sérieux et une contrainte étrange parmi les convives.

La princesse Sophie, plus accessible qu'une autre à cette vague tristesse répandue dans l'air, penchait la tête avec langueur, sans trouver de paroles gracieuses à adresser à ses vénérables hôtes. Le repas s'écoulait en silence.

Le temps, toujours plus sombre et chargé de gros nuages qui roulaient sans pouvoir éclater, assombrissait encore l'obscur étendue de la salle, où le vent résonnait dans un continuel et lugubre mugissement.

L'empereur, dans ses visites au couvent, avait remarqué un frère chartreux, qui se distinguait des autres par un chapelet d'or pendu à sa ceinture, mais qui portait toujours le capuchon baissé, et gardait habituellement le silence, ou parlait assez bas pour que le son de sa voix ne pût être nettement distingué. Ce frère était ce jour-là placé immédiatement à côté de lui. Wenceslas observa aussi que les chartreux paraissaient beaucoup plus nombreux et gardaient leur capuchon baissé. Mais il pensa que la communauté avait pu se recruter de quelques religieux du même ordre, et que, quant à la précaution qu'ils prenaient de couvrir leur visage, c'était sans doute la présence des femmes qui les engageait à tenir leurs chastes regards enfermés sous le capuchon.

Cette obligation ou peut être le jeûne dont le père chartreux avait parlé empêchait les religieux de prendre part au repas ; ils buvaient seulement de temps en temps des verres de vin glissés sous leur capuce. Ces austères figures de moines presque immobiles, en-

tremlées aux brillants convives de la cour, produisaient un contraste d'une pénible impression.

Il était midi ; la cloche du monastère sonna l'Angelus, et son timbre se répercuta en longs et tristes roulements sous la voûte.

En même temps, comme le cadran d'une antique horloge de bois placée au fond du réfectoire marquait la douzième heure, un grand aigle de bois noir, sortant du sommet, agita lourdement ses ailes. Il marquait ainsi le matin, le soir et le milieu du jour.

Ces bruits sinistres de l'air, cet oiseau qui battait de l'aile sans pouvoir s'élever, formaient comme un orage intérieur au-dessous de celui qui régnait dans l'atmosphère.

Sophie de Bavière, frappée d'un vague malaise, remarquait que le milieu du jour, et son plus beau moment, répandait une émotion pénible dans ces murs. Elle promenait son regard sur les parois assombries de la salle, et remarquait au-dessus d'un hôtel, comme il s'en trouve dans les principales pièces des cloîtres, des cordons de chevaliers, des couronnes duciales et princières appendus à la muraille.

Se tournant vers l'abbé, elle lui demanda d'une voix timide d'où venaient ces attributs nobiliaires.

— Ce sont, répondit le prieur, les dépouilles de tous les grands qui sont entrés en religion dans ce monastère et ont déposé là les insignes de leurs splendeurs passées. Il ajouta en élevant la voix : Car bien des destinées se sont métamorphosées dans ce cloître et ont passé du sommet de la fortune à la plus complète pauvreté.

Wenceslas, de l'autre côté de la table, remarqua le ton presque solennel du révérend père.

— Que dites-vous donc du cloître et de ses rigueurs ? demanda le prince ; il me semble, mon cher abbé, que vous n'avez pas l'habitude de prendre tellement au sérieux les vœux monastiques.

— Je ne parle que du dépouillement qui s'y pratique, des grandeurs et des richesses qu'on laisse tomber sur le seuil pour accepter tout à coup le dénuement de tous les biens de la terre.

— Cela ne vous empêche pas de vivre très bien ici... et moi-même j'y trouve le temps fort agréable...

— A tel point, sire, dit l'impératrice, que vous oubliez, ce me semble, le moment du départ.

M. Lherbette, que ne recommandent pas ses sympathies pour la République, est venu blesser la susceptibilité de ses collègues en représentant tous ceux qui demandent des congés comme des courtiers électoraux qui allaient travailler dans l'intérêt de la candidature du général Cavaignac. Une telle appréciation était une injustice et pouvait sembler injurieuse; c'était, dans tous les cas, une inconvenance.

Des réclamations se sont élevées de toutes parts; attaqué par les uns, soutenu par les autres, M. Lherbette a persisté au milieu des cris, des rappels à l'ordre; quelques paroles qui ne ressemblaient pas mal à une provocation ont été échangées entre lui et M. Freslon; enfin M. Lherbette a terminé en proposant le refus de toute demande de congé.

Cette proposition a été rejetée par 336 voix contre 196.

Il est regrettable sans doute que les représentants quittent l'Assemblée lorsque les lois organiques vont être discutées, mais ce n'est pas là un motif pour transformer en agents électoraux tous ceux que leurs affaires appellent dans les départements.

La prorogation que l'on demandait il y a quelques jours a semblé présenter des dangers; l'impossibilité où se trouverait l'Assemblée de continuer ses travaux en accordant un trop grand nombre de congés n'en aurait pas moins. Il importe donc que la majorité reste à son poste. La session a déjà duré six mois, cela est vrai, plusieurs mois sont encore nécessaires à l'achèvement de l'œuvre; mais la mission est noble et grande, elle exige et mérite quelques sacrifices de la part des hommes auxquels elle a été confiée.

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE DU CENSEUR.)

De l'Assemblée Nationale, le 11 novembre.

Tous les esprits se préoccupent de la fête de demain; on se demande si ce jour qui verra inaugurer le régime républicain ramènera le calme et la confiance dans l'avenir. La solennité qui se prépare ne sera pas complète, parce que, d'un côté, une sombre inquiétude trouble toutes les prévisions, et que, d'un autre côté, les plaies de la guerre civile ne sont pas encore fermées. Il eût été d'une bonne politique de marquer l'avènement du règne de la fraternité par un acte de haute clémence, et d'appeler les citoyens à se préparer à la proclamation de la Constitution, garantie des droits de tous, par une sincère réconciliation.

Les nombreux congés demandés ces jours derniers par les représentants de la gauche ont suggéré, dit-on, aux habiles de la rue de Poitiers la pensée de profiter de cet affaiblissement pour tenter un coup de parti. Cette nouvelle, ébruitée par quelque indiscret, empêchera un grand nombre de départs.

A la suite de la *Déclaration au Peuple*, signée non seulement par les membres de la réunion de la rue Taitbout, mais encore par quelques représentants qui ont cru devoir adhérer à un acte destiné à prouver aux populations souffrantes que leurs intérêts ne sont pas abandonnés, on a cru pouvoir publier une recommandation en faveur de la candidature du citoyen Ledru-Rollin. Ces deux pièces sont entièrement indépendantes l'une de l'autre et n'ont aucun rapport direct ni indirect. Les citoyens qui se sont associés à la déclaration n'ont pas eu la pensée d'en faire un moyen électoral; ils croient que les questions de principes doivent être séparées des questions de personnes, et que s'il est nécessaire d'indiquer dès ce moment les principales réformes dont les amis du peuple auront à poursuivre la réalisation et d'établir les points sur lesquels dorénavant s'engagera la discussion, il n'est que plus indispensable de donner en même temps au pays des gages de leurs intentions pacifiques. Par ces motifs, malgré les fautes commises par lui, quelques uns d'entre eux se rallient à la candidature du citoyen Cavaignac; d'autres s'abstiennent complètement et croient devoir s'en rapporter à la volonté nationale exprimée par le suffrage universel.

On aurait donc tort de croire que la déclaration dont il s'agit n'est qu'une simple mesure électorale; ce serait en amoindrir l'importance, en restreindre la portée. Les personnalités, quelque honorables qu'elles soient du reste, s'effacent devant les considérations d'intérêt public. Nous ne blâmons aucune

des candidatures républicaines, nous rendons au citoyen Ledru-Rollin la justice qui lui est due, nous ne saurions trop flétrir les odieuses calomnies auxquelles a été en butte l'honorable promoteur de la révolution de Février, nous savons quel est son patriotisme et son dévouement, nous honorons son caractère, mais ce n'est pas de lui qu'il s'agit. L'homme le plus capable et le plus honorable peut, dans certaines circonstances, ne pas convenir au pays, et c'est le pays surtout qu'il faut consulter, c'est à ses besoins et à ses sentiments qu'il faut se conformer.

Ce que nous voulons d'abord et par-dessus tout, c'est la consolidation du gouvernement républicain, afin de rassurer ceux qui craignent encore, de rendre impossible toute tentative de désordre, et de frapper d'avance de discrédit tout appel à la violence, toute thèse posée en dehors d'une discussion régulière; car, il faut qu'on le sache bien, s'il est des citoyens qui poursuivent avec persévérance, comme conséquences logiques de la révolution, des améliorations réelles et sérieuses, ils entendent, pour les obtenir, ne s'adresser qu'à la conscience de leurs concitoyens, et ne les conquérir que par la persuasion.

De nouvelles demandes de congés sont accueillies par d'énergiques protestations. M. Lherbette s'élève avec emportement contre elles; son discours passionné, plein d'allusions transparentes, excite des orages prolongés et de frénétiques interruptions.

L'orateur est rappelé à l'ordre.

La discussion continue.

C. B.

Nouvelles d'Italie.

TURIN, 10 novembre. — Hier il a été publié un édit royal qui appelle sous les armes le contingent de 30,000 hommes pris parmi les nationaux des anciens états de terre ferme nés dans l'année 1829.

ALEXANDRIE, 8 novembre. — Dimanche à quatre heures du soir, le duc de Savoie est revenu de Turin.

Un bataillon de tirailleurs est arrivé, et partira demain, partie pour Casale, partie pour Mortara, pour se réunir à Arona.

Lundi la réserve de Savone est partie pour Arona.

Nous voyons passer des tentes de campement destinées à la portion de notre armée qui se trouve à Gravellona et sur les diverses lignes des frontières.

FERRARE, 4 novembre. — Dans la nuit d'hier, un mouvement dont nous ne saurions apprécier le caractère a eu lieu contre la maison du consul d'Autriche; la foule, après avoir arraché et mis en pièces l'écusson impérial, s'est ruée dans les appartements du consul, a jeté ses meubles par les fenêtres et brûlé les papiers de ses bureaux. Le consul s'était retiré dans la forteresse.

VENISE, 4 novembre. — Le vapeur français *le Solon*, arrivé hier, a apporté des dépêches à notre gouvernement; on n'en sait pas encore le contenu. Le bruit court qu'il s'agirait d'un ordre de désarmer donné par la France à la flotte autrichienne réfugiée à Pola; d'autres disent que ces dépêches renferment une protestation au nom du gouvernement français contre notre présence dans les eaux de Venise. Cela serait-il vrai? Comment concilier cette protestation avec les paroles de l'amiral Rigodit qui blâmait Albini de l'abandon dans lequel, en se retirant, il laissait Venise, aux termes du traité de Salasco?

NAPLES, 2 novembre. — Mardi l'amiral Baudin a quitté notre rade avec deux frégates; il s'est dirigé sur Tunis, dont le bey aurait déclaré qu'il ne voulait pas reconnaître la République française, sa reconnaissance pour Louis-Philippe lui en faisant un devoir.

Des instructions sont arrivées à l'ambassadeur de France concernant la question italienne; nous savons qu'elles sont conformes à celles données par l'Angleterre à lord Temple.

Nouvelles d'Autriche.

Les lettres de Vienne du 5 et du 6 novembre continuent à faire un déplorable tableau de la situation de cette ville. Les correspondants de la *Gazette d'Augsbourg* elle-même, qui mettent habituellement beaucoup de réserve dans leurs récits, s'accordent à dire que la capitale de l'Autriche est gouvernée par la terreur du sabre, et qu'il est impossible de se faire une idée de toutes les vexations qu'ont à supporter les habitants de cette malheureuse capitale.

Le général Gordon a été nommé par Windisch-Grätz gouverneur militaire de la ville. Les prisons, les casernes, les corps de garde regorgent de personnes arrêtées sans longue information, sans indice, sur la dénonciation du premier misérable venu, souvent même par suite de la conformité ou de l'analogie de leur nom avec le nom d'une personne proscrite ou suspecte.

Pendant cinq jours, la communication entre la ville et les faubourgs a été complètement interdite. Depuis le 5, la circulation est de nouveau permise; mais hors des portes la ville est entourée par une double ceinture de postes militaires reliés tous les cinquante pas par des sentinelles à pied ou à cheval, les fusils chargés, et prêts à faire feu sur tous ceux qui voudraient tenter de sortir sans être munis d'un laissez-passer.

Dans l'intérieur, les Croates et les Autrichiens campent dans les rues; la ville entière ressemble à un vaste bivouac qu'éclairaient de grands feux pendant la nuit, car l'éclairage ordinaire a cessé, les tuyaux de conduite du gaz ayant été détruits. Les rues sont du reste presque désertes, les magasins fermés, et on ne voit circuler que les personnes que des affaires indispensables appellent au dehors.

La police de Windisch-Grätz continue à rechercher les chefs de la population viennoise. La plupart d'entre eux ont réussi à lui échapper jusqu'à ce jour. Une lettre de Vienne du 6 novembre, publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, porte que le commandant en chef de la garde nationale, Messenhauer, s'est constitué volontairement prisonnier.

L'arrestation des deux membres de l'assemblée nationale de Francfort, Robert Blum et Frœbel, est confirmée.

Depuis près d'un mois, le ministère autrichien est en pleine dislocation. Wessemberg à Ollmutz, Windisch-Grätz à Vienne, ont concentré tous les pouvoirs entre leurs mains. Il est question maintenant de réorganiser un ministère définitif, dans lequel ces deux instruments de la camarilla autrichienne auront la prépondérance, et qui se composera de personnages aristocratiques antipathiques aux peuples de l'Autriche. C'est la conséquence naturelle de la victoire que le parti réactionnaire vient de remporter. Qu'il se hâte d'en user, car il est probable que son triomphe ne sera pas de longue durée.

Bombardement de Lemberg.

La nouvelle du bombardement de la ville de Lemberg paraît se confirmer; elle était annoncée hier par la *Gazette de Silésie* seulement, aujourd'hui nous la trouvons à la fois dans une lettre de Vienne et dans une lettre de Breslau du 6 novembre. Les détails manquent encore. D'après les rumeurs recueillies par les journaux allemands, une querelle entre un étudiant et un soldat autrichien aurait été la cause première de troubles graves, et la garde nationale et les étudiants se seraient battus contre les troupes autrichiennes. Un journal de Cracovie dit que la ville a été bombardée pendant trois heures, et que l'hôtel-de-ville, la rue de Cracovie et le bâtiment de l'Université ont été détruits par les projectiles.

La *Gazette d'Augsbourg* dit que le bombardement a duré cinq heures, et qu'après une capitulation la garde nationale et la légion académique ont été licenciées et désarmées.

Encore un laurier à ajouter à ceux que l'empereur d'Autriche a conquis dans la guerre de destruction qu'il fait aux grandes cités de son empire! Après le bombardement de Prague et de Vienne, le bombardement de Lemberg sera pour Ferdinand un nouveau titre à l'exécution de ses peuples.

Nouvelles de Prusse.

D'après les nouvelles qui circulaient à Berlin dans la journée du 7 novembre, et auxquelles on ajoutait foi, la prolongation de la crise ministérielle serait le prélude d'un coup d'état auquel le parti ultra-aristocratique serait parvenu à déterminer le roi. S'il faut en croire ces nouvelles, le comte de Brandebourg devait se présenter le 8 novembre devant l'assemblée nationale, accompagné d'un ministre tout formé, et dans lequel figureraient les chefs de l'aristocratie prussienne, entre autres Manteuffel, qui serait ministre de l'intérieur, et Schleinitz, qui serait chargé du portefeuille des affaires étrangères. Le président du nouveau conseil, que plusieurs députés ont affecté d'appeler M. Brandebourg, devait déclarer que le roi était résolu de ne pas sanctionner les dernières décisions de l'assemblée, particulièrement celle qui a aboli la noblesse, les titres et distinctions, comme ayant été prises sous la pression du peuple de Berlin; que l'assemblée nationale n'étant pas libre dans cette dernière ville, le roi avait jugé convenable d'en ordonner la translation dans la ville de Brandebourg, et qu'elle aurait à s'y réunir dans un délai de quinze jours.

Tout cela paraît sans doute insensé. On a peine à comprendre que le roi de Prusse veuille essayer de reconquérir par un coup d'état le pouvoir absolu auquel il a été obligé de renoncer depuis quelques mois; mais, quelque insensé que cela paraisse, cela n'est pas impossible. L'aristocratie prussienne est bien décidée à ne pas se résigner sans combat; elle cherche depuis long-temps à faire entrer le roi dans ses vues, à l'associer à un système de résistance ouverte. L'empereur Ferdinand vient de réussir en Autriche par la force des armes; pourquoi

lentes rêveries.

— Je continue pourtant ma supposition, reprit le moine d'un ton plus haut. Si les princes se réunissaient pour conférer de ce qui tient au salut de l'empire et à leur propre gloire...

— Aucun toit de nos villes ne leur prêterait asile! interrompit violemment Wenceslas.

— C'est possible, reprit le moine, mais la terre est grande... Ils pourraient s'assembler toute autre part... par exemple, dans un monastère où l'empereur viendrait souvent, et qui leur offrirait, outre un lieu sûr pour leurs conférences, un moyen de s'emparer de la personne du prince s'ils l'avaient décidé ainsi.

Wenceslas, étourdi de ce langage, éprouvant autant de surprise que d'indignation, demeura frappé de stupeur, le verre à la main.

— Savez-vous bien, dit-il aux moines, que de tels propos tenus en ma présence vont tout droit au crime de lèse-majesté!

— Et alors, continua le frère chartreux sans reculer devant l'observation princière, et alors ils diraient à l'empereur...

D'impétueuses exclamations interrompirent le moine.

— Buvez donc, mon prince! s'écria le capitaine des gardes, et n'écoutez pas ces fous encapuchonnés!

— Oui, c'est cela! reprit le chartreux en continuant son apostrophe, ils diraient à l'empereur: Buvez, prince! enivrez-vous! Buvez, pour que nul ombre de raison ne prête plus son concours au règne de l'iniquité! Buvez, pour que vos yeux se troublent, pour que votre main s'affaiblisse et soutienne à peine le sceptre qui doit tomber! Buvez, pour perdre la majesté souveraine, cette cuirasse invincible qui défendrait encore votre sein! Buvez, enivrez-vous, pour que vous tombiez étourdi et déchu dans le piège qu'on vous tend, et que le salut de l'Etat s'accomplisse dans un seul instant de triomphe!

Wenceslas s'était levé pour de colère. Il croisa ses bras sur sa poitrine et dit avec autant de mépris que de violence:

— Sortez d'ici, rentrez dans le fond de vos moûtières... ou, sur ma foi, je vous ferai tous rentrer sous terre par le chemin le plus court, frères Hilarion, Ignace, Panerace, et tous autant que vous êtes!

CLÉMENTE ROBERT.

(La suite à un prochain numéro.)

— Rien ne presse d'y songer, car nous avons peu de distance à parcourir pour arriver à Prague, et je vois encore ici beaucoup de flacons à vider.

— Si Son Altesse compte prolonger le repas, dit le sous-prieur, on pourrait l'édifier par une lecture spirituelle.

— Merci, mon frère, répondit vivement le prince. Je ne suis point usurpateur de ma nature; j'ai à moi le royaume de la terre, mais celui du ciel vous appartient, mes bienheureux pères, et je vous le laisse tout entier.

— Vraiment, monseigneur, dit le baron de Warner, capitaine des gardes, quand on a un empire qui touche du Rhin aux Alpes, qui s'étend d'un côté dans les climats dorés du soleil et de l'autre dans les glaces du Nord, quand on a tout cela...

— Quand on a tout cela, on peut d'une minute à l'autre n'avoir plus rien, dit à demi-voix le moine au chapelet d'or placé à côté de l'empereur.

— Par ma foi, dit Wenceslas en se penchant à l'oreille du religieux qui était son voisin de table, ce moine taciturne qui ne parle jamais vient, pour la première fois qu'il s'en mêle, de dire une grande sottise.

Mais le prince ne reçut aucune marque d'assentiment de la part du frère à qui cette réflexion était adressée.

— N'avez plus rien! s'écria en même temps le baron Warner; et comment cela, s'il vous plaît?

Le moine au chapelet d'or rentra dans son silence habituel; mais des frères chartreux soutinrent la proposition qui venait d'être soulevée par sa laconique parole.

— Sans doute, dit l'un d'eux. Plus l'empire est grand, plus il est fragile aux mains de celui qui le possède. Le souverain trop richement partagé voit se soulever autour de lui l'envie s'il est digne de son pouvoir, les justes ambitions s'il ne mérite pas de le conserver.

— Qu'importent les prétentions ennemies, dit le capitaine des gardes, quand on a des armées à leur opposer?

— Il est une ennemie contre qui les armées ne peuvent rien, dit un autre religieux.

— Laquelle?

— La révolution toujours dressée contre les princes régnants, et

d'autant plus terrible, qu'elle tient immédiatement au mouvement perpétuel qui est dans l'ordre du monde.

— Et vous semblez l'admettre comme légitime! s'écria un des officiers de l'empereur.

— Quelquefois, répondit le moine.

Wenceslas frappa son verre sur la table, et fixa un regard irrité sur celui qui venait de parler.

— Voilà de singulières opinions pour des hommes de paix et d'humilité! dit un des seigneurs en toisant les religieux.

— Ces propos sont fort étranges pour le cloître, ajouta un autre officier, et fort inconvenants envers les illustres hôtes qui s'y trouvent!

L'empereur, qui n'avait pas cessé de darder un coup d'œil menaçant sur ces capuchons baissés, demanda alors avec une ironie hautaine:

— Et dans ce moment, par exemple, qui oserait, selon vous, mes frères, troubler le repos de l'empire?

Il se faisait sentir de toutes parts un vif saisissement. Sophie de Bavière, pâle et tremblante, voyait approcher l'orage que son instinctive souffrance avait pressenti.

— Je vous répondrai par une hypothèse, si vous le permettez, monseigneur, reprit d'un ton composé le religieux.

— Soit, dit Wenceslas.

— Supposons que quelques uns des princes de Germanie, les plus graves et les plus puissants d'entre tous, fatigués depuis long-temps de n'avoir qu'un rang secondaire sous un souverain absolu, s'éveillent un matin avec la pensée qu'une confédération vaudrait mieux pour eux et pour l'empire...

— Morbleu! s'écria Wenceslas, s'ils s'éveillaient avec cette pensée... on les ferait bientôt s'endormir... et pour toujours!

— Non, car ils la tiendraient d'abord secrète, répondit le moine.

— S'ils venaient vous apporter de tels aveux en confession, mes pères, dit le baron Warner, vous feriez bien de trouver une pénitence assez rude pour étouffer leur orgueil.

— Sans doute... Mais si, loin de là, ils ne prenaient pour directeur que leur propre jugement et persistaient dans leur dessein?

— Silence, mes frères! interrompirent plusieurs officiers de l'empereur. C'est assez... C'est déjà trop vous faire les interprètes d'inso-

Le roi Frédéric-Guillaume ne triompherait-il pas à Berlin par les mêmes moyens ?
Voilà les rêves que caresse le parti de la réaction, et la population de Berlin ne l'ignore pas ; c'est pour cela qu'elle se méfie et qu'elle voit une arrière-pensée dans chaque nouvel incident. Aussi, le bruit d'un coup d'état, d'une ordonnance de translation de l'Assemblée nationale, avait-il acquis tant de consistance à Berlin dans la journée du 7 novembre, que les officiers de la garde nationale se sont réunis à délibérer sur la conduite à tenir dans cette éventualité, et ils ont décidé qu'ils attendraient le parti que prendrait dans ce cas l'Assemblée nationale elle-même pour agir suivant les circonstances.
Le côté gauche de l'Assemblée ne reculerait pas ; il est résolu, dit-on, de résister à une translation des séances de l'Assemblée, et il est probable qu'une grande majorité parmi les représentants appuierait la résistance.

— On lit dans un journal de Paris :

« Le gouvernement a reçu des nouvelles très importantes de Berlin. On a fait des barricades ; mais les troupes qui étaient autour de la ville y sont entrées, et les insurgés ont pris la fuite. Le roi est au-dessus de la situation ; il a formé un ministère du parti modéré et a renvoyé le parlement hors de Berlin. »

Paris, le 11 novembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M^{lle} Nat..., actrice de Paris, célèbre par ses beaux yeux et par sa galanterie, est aujourd'hui dans l'intimité d'un personnage qui fait actuellement beaucoup parler de lui. Elle l'aide à en finir avec les derniers débris de son patrimoine, à supposer qu'il en reste quelque chose. M^{lle} Nat..., soit qu'elle ait une opinion indépendante, soit qu'elle reflète celle de son protecteur, décrie à chaque instant le régime républicain, et dit souvent : « Quand le prince sera nommé, je lui ferai changer tout cela. — Prenez garde, lui répondait à l'Opéra, l'autre soir, une de ses camarades de coulisse ; vous n'êtes pas encore impératrice, ni même présidente, et si l'empire revenait, ma chère amie, gare au divorce ! »

— Le conseil d'état a tenu aujourd'hui sa première séance publique, sous la présidence de M. Charles Maillard, doyen des présidents du comité.

12 novembre.

Ce matin, dès cinq heures et demie, le rappel battait dans Paris. A sept heures, la garde nationale, formée par légions de 4 bataillons de 8 pelotons chaque, quittait ses lieux de rassemblement pour se porter vers la place de la Concorde. Chaque légion comptait 4,500 hommes environ sous les armes. L'artillerie et la cavalerie avaient aussi fourni leur contingent.

A huit heures et demie, des ouvriers mettaient encore la dernière main aux travaux de la place de la Concorde. Déjà le public prenait place dans les tribunes dont toutes les dispositions n'étaient pas terminées.

La place, disposée comme elle est, offre un brillant coup d'œil. Au fond, du côté des Tuileries, l'autel et les estrades ; en face, du côté des Champs-Élysées, partout des uniformes et des flots de population ; car la foule couvre partout les contre-allées et les rues qui aboutissent à la place.

M. Marrast, les six vice-présidents et les quatre secrétaires de l'Assemblée marchent en tête ; les huissiers et tout le service de la chambre viennent à la suite du cortège des représentants, qui prennent place dans la tribune du côté de l'hôtel du ministère de la marine. La cour de cassation, la cour des comptes, le conseil d'état, la cour d'appel et le tribunal de première instance ont pris place sur l'estrade du côté de la Seine.

Il est un peu plus de neuf heures quand on voit sortir en même temps de la Madeleine et de l'Assemblée Nationale, d'un côté l'archevêque et son clergé, de l'autre les représentants du peuple ayant au milieu d'eux le ministère et le chef du pouvoir exécutif.

Le canon tonne aux Invalides ; les six principaux forts de l'enceinte de Paris répondent coup pour coup.

Le président de l'Assemblée, le général Cavaignac et les ministres se placent sur la plate-forme en avant de l'autel, et donne, au milieu d'un religieux silence, lecture du texte de la Constitution.

Quand il a lu le 116^e et dernier article, M. le président crie : *Vive la République !*

Deux cent mille voix répètent : *Vive la République !* et le service religieux commence par un *Te Deum*.

Après la messe, dite par Mgr. de Paris, le clergé reprend processionnellement la route de la Madeleine, et le défilé des troupes commence.

A midi trois quarts, au moment où nous fermons notre correspondance, le défilé continue.

— Le journal officiel de M. Louis Bonaparte, la *Liberté*, annonce que le prétendant, prévenu que sa présence à la fête de la Constitution pourrait donner lieu à des démonstrations imprudentes ou perilleuses, a quitté Paris pour aller passer quelques jours à la campagne.

La situation de la banque, qui a paru ce matin au *Moniteur*, offre des différences assez remarquables sur la dernière ; le numéraire n'a subi qu'une augmentation sans intérêt ; le portefeuille a augmenté à Paris de 334,513 f. 20 c., et il a en province au contraire diminué de 4,669,839 f. 05 c. Les effets en souffrance ont diminué tant en province qu'à Paris de 846,159 f. 43 c.

Réunis, ils ne montent plus qu'à 21,590,963 f. 24 c. Les effets échus à recouvrer ont diminué de 3,853,305 f. 71 c. Ils ne forment plus actuellement qu'un total de 171,533 f. 06 c.

Les billets de banque ont augmenté à Paris et diminué en province d'un peu près la même somme, savoir de plus de 6 millions.

Le compte-courant du trésor offre une différence remarquable. Le ministre des finances a déposé en garantie à la banque 25 nouveaux millions de rente (en capital), et, par contre, ils ont été portés à son compte-courant (créditeur) ; ce compte, malgré cette importante addition, se trouve réduit à 22 millions et demi.

Les comptes-courants divers ont subi des diminutions à Paris et en province ; à Paris de près de 4 millions, et en province de près de 900 mille francs.

En somme, il n'y a rien de changé dans la marche des variations des différents comptes de ces situations hebdomadaires.

Assemblée Nationale.

Séance du 11 novembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

La séance est ouverte à une heure.

LE CIT. CHERRY : Nous avons été prévenus qu'une distribution de billets aurait lieu aujourd'hui à la questure. Ces billets donnaient droit à l'entrée de certaines places réservées dans la cérémonie de demain. Ne serait-il pas plus convenable de nous faire faire cette distribution à nos places ? Les agents proposés à cet effet ? (Réclamations.)

Plusieurs voix : Oui ! c'est juste ! — Non ! non !

Cet incident n'a pas de suite.

L'Assemblée adopte un projet de loi d'intérêt local.

LE CIT. VIVIEN a la parole pour une communication du gouvernement. Il présente un projet de loi relatif à la concession des mines.

Voici le texte de ce projet :

« Art. 1^{er}. Aucune concession de mines ne peut être réunie à d'autres de même nature entre les mains des mêmes concessionnaires, soit comme individus, soit comme représentant une compagnie, qu'en vertu d'une autorisation préalable du gouvernement donnée après enquête par un décret délibéré en conseil d'état.

» L'autorisation déterminera les conditions spéciales de l'exploitation des concessions qui ont été réunies.

» En cas d'inexécution des conditions prescrites, l'autorisation pourra être révoquée par le ministre des travaux publics, sauf recours par la voie contentieuse.

» Art. 2. Toute réunion opérée sans l'autorisation du gouvernement donnera lieu par ce seul fait au retrait des concessions qui auront été réunies.

» Ce retrait sera prononcé dans les formes et suivant les règles établies par l'art. 6 de la loi du 27 avril 1838. Toutefois, les concessionnaires déchus ne pourront être admis à concourir à l'adjudication qui aura lieu en vertu de ladite loi.

Un représentant dépose, au nom du comité des travaux publics, un rapport ayant pour objet d'accorder un crédit de 800,000 f. pour le chemin de fer de Vierzon au Bec-d'Allier.

La discussion sera ultérieurement fixée.

LE CIT. DEVILLE dépose une pétition signée par 2,000 élèves des écoles de Paris qui demandent l'amnistie pleine et entière en faveur des prévenus des événements de mai et de juin.

La pétition est renvoyée au comité des pétitions.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'instruction publique.

La délibération continue sur le chapitre 3, relatif à l'administration académique.

LE CIT. LOYER propose un amendement qui a quelque analogie avec celui du citoyen Gatien-Arnauld.

Voici l'amendement du citoyen Loyer :

« L'art. 4 du décret du 17 mars 1808 continuera de recevoir son exécution jusqu'à ce qu'il ait été dérogé par un décret de l'Assemblée Nationale.

LE CIT. VAULABELLE s'attache à justifier l'économie de 43,000 f. proposée sur ce chapitre, économie qu'il a lui-même provoquée comme ministre de l'instruction publique, et par conséquent soutient l'abrogation du décret de 1808.

L'orateur fait observer que pendant les quinze dernières années des modifications notables ont été apportées, entre autres la nomination du citoyen Gatien-Arnauld. Or, le citoyen Gatien-Arnauld n'a jamais protesté.

Le citoyen Vaulabelle soutient que le décret de 1808 n'a pas force de loi.

LE CIT. SÉNARD : La réduction dont il s'agit n'a pas été l'objet de l'examen du comité de l'instruction publique et du conseil des ministres.

LE CIT. VAULABELLE : Le comité de l'instruction publique en a délibéré pendant quinze jours.

LE CIT. SÉNARD : Je faisais partie du conseil des ministres, et je ne connais l'arrêté que par le *Moniteur*. (Bruit.) L'orateur croit qu'un simple arrêté ministériel pris sans l'assistance du conseil des ministres n'a pas le droit de toucher à un décret comme celui de 1808.

La circumscription a été modifiée sur celle des ressorts judiciaires, et il y aurait inconvénient à supprimer ainsi *proprio motu* ce qui ne pourrait l'être que par une loi. Ce décret est une œuvre de sagesse et de raison à laquelle il ne faut pas toucher sous peine de désorganiser l'enseignement public. (Bruits divers.)

LE CIT. VAULABELLE : Citoyens représentants, l'orateur qui descend de la tribune, vient d'appeler œuvre de raison le décret de 1808. Or, de ce décret de cent articles il n'en reste que deux en vigueur. Savez-vous quelles sont les dispositions de ce décret de sagesse ? Il obligeait au célibat recteurs, professeurs, censeurs, etc. (Bruit.)

LE CIT. THIERS prononce quelques mots qui ne parviennent pas jusqu'à nous.

LE CIT. VAULABELLE : Il posait comme base de l'enseignement l'enseignement de la religion catholique, apostolique et romaine ! (Rumeurs. — Eh bien ? eh bien ?) Ce décret nous donnait le droit de mettre aux arrêts tous les membres de l'Université, et même le citoyen Gatien-Arnauld, qui combat mon arrêté. (Bruit.)

Je répondrai au citoyen Sénard, qui prétend que j'aurais dû communiquer mon arrêté au conseil des ministres, que j'ai vu dans cet arrêté une simple mesure administrative. (Réclamations à droite, adhésion sur divers bancs. — Oui ! oui !)

Cet arrêté a été étudié pendant cinq semaines par le comité de l'instruction publique ; j'ai eu des conférences avec quinze ou vingt représentants, et jamais la moindre réclamation. Je n'ai vu là qu'une mesure administrative, et je n'ai pas l'habitude d'abriter ma responsabilité derrière mes collègues.

Je n'ai pas consulté le citoyen Sénard, je l'avoue ; j'avais oublié que le citoyen Sénard était député de Rouen, son discours me l'a rappelé. (Très bien ! très bien !)

Citoyens représentants, ne découragez pas les ministres qui, comme moi, veulent entrer dans la voie des réformes.

Dans cette question il y a deux intérêts, l'intérêt particulier et l'intérêt général, et je n'ai pas l'habitude de sacrifier le deuxième au premier. (Très bien ! très bien !)

LES CIT. LABORDÈRE et SALMON présentent encore quelques observations sur la réduction.

LE CIT. FRESLON, ministre de l'instruction publique, résume la discussion.

L'arrêté pris par mon prédécesseur a été exécuté ; vingt académies seulement fonctionnent. J'ai jugé à propos de rétablir les sept qui ont cessé de fonctionner. C'est à vous de voir si vous voulez les rétablir en m'accordant ces 143,000 fr.

Après quelques observations du citoyen Combarel de Leyval, l'amendement du citoyen Gatien-Arnauld est mis aux voix. Il n'est pas adopté.

Incident relatif aux demandes de congés.

LE PRÉSIDENT : J'ai reçu encore vingt-six demandes de congés.

LE CIT. LHERBETTE : Je demande la parole.

Voilà encore vingt-six demandes de congés. (Interruption.)

Je désirerais que ceux qui veulent qu'on accorde des congés ne m'interrompent pas et montassent à la tribune pour me répondre. (Bruit.)

Je disais donc qu'on vous demandait 26 congés, et vous en avez déjà accordé 223 ; si vous en accordiez encore 26, ce serait 251. (Exclamations.)

Croyez-vous que pour prendre la parole malgré vos murmures... (Longues exclamations) Il ne faut pas que je sois animé du sentiment du devoir... (Quelques voix : Très bien !) Je suis encore animé d'un autre sentiment, c'est celui du respect pour vos décisions.

Rappelez-vous ce qui s'est passé : la commission dernière vous a fait un rapport contre la prorogation... (Nouvelle interruption.)

Que ceux qui veulent des congés les prennent immédiatement eux-mêmes ; qu'il sortent de la salle... (Protestations énergiques sur un grand nombre de bancs.)

Voix nombreuses : A l'ordre ! à l'ordre !

LE CIT. LHERBETTE : Quand vous avez rendu cette décision que vous ne vous prorogeriez pas, avez-vous émis un vote sérieux ?

Si ce vote a été sérieux, que signifie-t-il ? Que l'Assemblée ne sera pas prorogée en droit, et qu'elle ne le sera pas en fait... (Oui ! oui !) qu'il pourra y avoir des réunions sérieuses, réelles ; eh bien ! y aura-t-il des réunions sérieuses, réelles, si vous accordez encore vingt-six congés ?

Un membre : Nous sommes encore en nombre.

LE CIT. LHERBETTE : Oui, mais pour combien de temps ? Le mal est tellement senti qu'on a présenté une proposition tendante à diminuer le nombre des membres nécessaires à la validité des votes. (Bruit.) Et cela se comprend. Si les choses continuent, vous serez obligés de diminuer le nombre nécessaire pour la validité des votes. (Réclamations, bruits divers.) Cela a été tellement senti que plusieurs de nos collègues qui avaient demandé des congés et qui les avaient obtenus y ont renoncé ; mais ceux-là sont en très petit nombre.

Le mal augmente chaque jour ; cherchons un remède. On en est arrivé à ce point que les demandes de congés ne sont plus motivées. On allègue seulement dans les conversations particulières la fatigue, et le pays répond qu'il est des temps où il n'est pas permis d'être fatigué.

Quelques membres, avec ironie : Oh ! oh !

LE CIT. LHERBETTE : Nous savons, nous, que beaucoup de nos collègues qui sont trop malades pour rester sur leurs bancs sont assez bien portants pour aller courir les collèges électoraux. (Explosion de murmures sur plusieurs points, long tumulte.)

Maintenant je vous demande dans quelle circonstance sont sollicités les congés !

J'ai là une circulaire adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets, et j'y trouve ceci :

« La République rencontre des adversaires qui cherchent à lui créer des entraves... »

Voix nombreuses : Oui ! c'est vrai !

Quelques membres : Vous ! vous-même !

LE CIT. LHERBETTE, continuant la lecture de la circulaire :

« Des ennemis qui aspirent à la renverser... »

Voix nombreuses : Oui ! oui !

LE CIT. LHERBETTE, lisant toujours :

« Pour y substituer soit une dictature violente et démagogique, soit des formes de gouvernement monarchique. »

Plusieurs membres : C'est vrai ! oui ! c'est vrai !

LE CIT. LHERBETTE, lisant encore :

« Toutes les hostilités se donneront peut-être rendez-vous au scrutin qui va s'ouvrir pour l'élection du président... »

Plusieurs membres : Oui ! oui !

LE CIT. LHERBETTE : Or, je vous le demande, quand toutes les hostilités vont se donner rendez-vous, est-ce le moment de ne pas rester en nombre de manière à ne pas pouvoir délibérer ? est-ce le moment de ne pas prendre des mesures pour limiter les congés ?

L'orateur accuse les représentants d'aller soutenir le candidat du gouvernement à la présidence.

Les interpellations, les cris A l'ordre ! se croisent en tous sens.

Une longue scène d'agitation a lieu.

Enfin, le citoyen Lherbette propose de refuser tous les congés.

On procède au scrutin.

L'Assemblée n'a pas adopté la proposition du citoyen Lherbette.

En conséquence, les congés demandés seront accordés.

Plusieurs membres : Les noms ! les noms !

LE PRÉSIDENT lit les noms des membres qui ont demandé des congés.

La séance est levée.

Chronique.

On nous écrit de Tarare que l'industrie y est très prospère, que les ouvriers sont tous occupés. Des banquets s'y succèdent chaque jour, où règnent la cordialité la plus franche ; chacun se réjouit de l'heureuse tournure que prennent les affaires commerciales et politiques.

Les compagnies de la garde nationale donnent tous les dimanches, chacune à son tour, de brillantes fêtes auxquelles prennent part toutes les dames de la population. L'égalité et la fraternité forment la devise de tous. Espérons que cet état de choses se prolongera. La République est ici parfaitement assise ; tout le monde comprend qu'il n'y a de salut pour la France que là.

— Nous avons récemment appelé l'attention du public sur l'émission de fausses pièces d'un et de deux francs qui circulent dans les environs, et sur les caractères principaux de falsification qui peuvent les faire reconnaître.

Deux individus arrêtés par M. le commissaire de police des Célestins en avaient présenté au contrôle des Célestins, où ils comptaient trouver un prompt écoulement.

L'une de ces pièces, à l'effigie de Napoléon empereur, porte le millésime de 1808, avec l'exergue ordinaire des monnaies ayant cours ; mais elle se distingue par une couleur d'un blanc mat, par la grossièreté du dessin, et par la différence du son, semi-argentin.

Quant aux pièces de cinq francs à l'effigie de Louis-Philippe, 1839, elles présentent les mêmes indices de contrefaçon.

— Depuis quelques jours un grand manque d'eau se fait sentir dans les quartiers situés au nord des Terreaux. Les nombreux habitants de la place Forez, de la rue Vieille-Monnaie, de la rue du Commerce et d'une partie des clos sont souvent obligés de faire des courses assez longues pour s'en procurer. Nous signalons ce fait à l'autorité afin qu'elle remédie à un état de choses préjudiciable aux intérêts de ceux qu'il atteint.

AVIS. — Le directeur des postes à Lyon a l'honneur de prévenir le public qu'à dater du 15 de ce mois, les dépêches de Paris pour la ville de Lyon seront acheminées de Paris par Bourges et parviendront à Lyon par le courrier de Roanne, comme cela a eu lieu l'année dernière pendant la saison d'hiver.

Lyon, le 13 novembre 1848.

Le directeur des postes, DUPASQUIER.

— M. Roger, président de chambre à la cour d'appel de Grenoble, est nommé premier président de la même cour, en remplacement de M. Nadaud, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

— La fête de saint Hubert réveille toujours chez les chasseurs un besoin de réunion, sans doute inspiré par ce grand saint, jaloux de perpétuer son culte. On espère aussi obtenir sa haute protection contre les accidents, et qu'il frappera quelque peu de vertige le gibier pour faciliter sa capture.

Les chasseurs de Villefranche s'étaient donc réunis dimanche dernier au nombre de soixante pour célébrer le patron de la chasse. Toute la semaine précédente avait été consacrée à la poursuite du gibier, et l'on s'était procuré en abondance lièvres, perdreaux et bécassines.

Les convives étaient pourvus surtout d'un certain nombre de récita merveilleux sur les exploits des chasseurs et de leurs intelligents auxiliaires. Diane, cette héroïne de la chasse au renard dont notre dernière feuille a raconté la miraculeuse délivrance d'un terrier où elle s'était intrépidement engagée, a été solennellement présentée par son maître et comblée de caresses. L'authenticité de son aventure a été constatée.

Des couplets analogues à la fête ont fort égayé la réunion.

(Journal de Villefranche.)

CONDITION DES SOIES DU 14 NOVEMBRE. — 37 balles. — Ouvrées, 34 grèges, 3. — Dernier numéro, 330.

Spectacles du 14 novembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Monte-Cristo, drame en 10 actes et 17 tableaux. (1^{re} soirée.)

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Margot, vaudeville. — Un Changement de main, vaudeville en deux actes. — Horace et Caroline, vaudeville.

BULLETIN HEBDOMADAIRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Lyon, le 14 novembre.

L'activité de notre fabrique ne se ralentit pas ; la grève des teinturiers est à peu près terminée, on a lieu d'espérer que cette semaine on s'entendra tout-à-fait.

Dans le bassin de la Loire, les travaux des ouvriers mineurs sont suspendus dans les puits de la Ricamarie et de la Grangette qui appartiennent à la Société Générale.

Marseille, 10 novembre.

La prétention des détenteurs de faire une hausse de 5 à 6 pour 100 sur les derniers prix a réduit le nombre des opérations qui ont été plus importantes à la suite d'un débarquement de plus de 200 balles. Néanmoins, quelques acheteurs s'étant soumis aux exigences des vendeurs, il s'est traité plus de 80 balles, dont la majeure partie dans les qualités de Brousse à petit guindre.

Par le vapeur de l'Etat, il nous est arrivé 66 balles de Syrie, dont 35 balles pour notre place et 11 balles de transit.

Commerce.

Marseille, 10 novembre.

COTONS. — Nous n'avons à constater que deux petites transactions consistant en 40 balles Adenos, à 37 f. 50 c., et 10 balles Kirkagach, à 67 f. 50 c.

BLÉS. — Point d'affaires; cours nominaux.

RIZ. — Toujours même calme dans cet article.

Flours..... 48 à 47 f. les 100 kilog.

Ecume..... 44 à 45 —

Rizon..... 41 à —

LÉGUMES. — Les affaires en légumes secs sont assez suivies. Les haricots de Châlons, particulièrement, attirent les acheteurs sur place et se débouchent couramment dans les prix de 27 à 26 f. les 50 kilog.

SPRITUEUX. — Le 5/6 disponible est demandé à 39 f., prix payé pour environ 80 pièces.

Décembre et janvier tenus à 41 f., acheteurs à 40 f.

Janvier, février et mars ont eu preneurs pour 50 pièces à 41 f. 50 c.

Les mares disponibles, 55 f.; à livrer pour décembre et janvier, 54 f.

Il s'est fait peu d'affaire en vins pour les colonies à 27 f. Pour l'Inde, on tient ferme à 53 f.

Le tafia des colonies est rare; on a pris 100 pièces à 4 f.

HUILES LAMPANTES. — Depuis nos derniers avis, les cours ont faibli dans ces articles. Les belles qualités de Naples et d'Espagne ne valent plus aujourd'hui que 115 f. 65 c. à 114 f. 67 c. l'hect., et celles de Tunis et du Levant 111 f. 75 c. à 110 f. 95 c. pour sortir.

Les lampantes de la Corse, n'ont eu preneurs que pour quelques futailles sur le quai à 112 f. 50 c. et celles de Provence à 114 f. 85 c.

Nous n'avons plus de colza sur place.

Industrie.

Roan, 5 novembre.

TISSUS ET FILÉS. — Les affaires ont été un peu plus calmes cette semaine à notre halle. Il ne s'y est guère vendu que quelques petits lots de rouenneries. Du reste, tous les ans à la même époque il en est ainsi pendant un mois ou six semaines.

En ville, on ne fait rien en indiennes, c'est tout-à-fait la morte saison; il faut attendre six semaines encore avant que la vente de cet article reprenne quelque activité.

Les cravates en impressions s'écoulent toujours avec assez de facilité. C'est le genre de marchandise qui se vend le mieux depuis longtemps.

Les calicots sont rares et recherchés depuis quinze jours. Il y a une légère augmentation avec très peu de marchandise fabriquée. Si la vente de l'indienne reprend activement, il est certain que les prix s'élèveront d'au moins 2 c. par mètre.

On a vendu beaucoup de calicot d'Alsace cette semaine; mais les vendeurs ne peuvent pas le remplacer. La hausse a déjà lieu dans ce pays, et elle ne s'arrêtera pas à 1 c., car il n'y a pas un sixième des tissages qui puissent marcher d'ici à long temps.

Agriculture.

ENGRAIS POUR LES VIGNES. — Un fait existe, il est démontré : c'est que la vigne contient de la potasse en proportions très notables; cette substance forme une des bases essentielles de sa nourriture. Si donc vous êtes soucieux d'alimenter convenablement cette plante, c'est-à-dire de lui donner ce qui lui plaît, ce qui répond à ses goûts, ce qu'elle aime par-dessus tout, vous devrez nécessairement lui réserver des engrais riches en potasse.

Ces engrais sont le marc de raisin, le sarment broyé ou haché, les cendres non lessivées, les boues calcaires de route arrosées avec des eaux de lessive ou des rinçures de futaillies, les cendres de houille arrosées de la même manière, les cendres de lessive, ou charrie, sur lesquelles on a jeté des eaux de lessive ou de savon, les terres cuites, enfin les végétaux pourris en général, mais particulièrement le buis, les feuilles de noyer, les foins gâtés, naturels ou artificiels.

Le marc de raisin, soit frais, soit au sortir des alambics, produit d'excellents effets sur la vigne. Il vaut mieux l'employer brûlé (c'est-à-dire après en avoir extrait l'eau-de-vie par la distillation) que frais, attendu qu'il y a bénéfice évident. Cet engrais végétal est utilisé partout pour les vignes fines, mais surtout entre Gevrey-Chambertin et Nuits. Le clos de Vougeot en consomme une grande quantité.

Le sarment est employé avec succès dans quelques vignobles du Midi; mais en Bourgogne il est d'usage de l'abandonner aux vignerons manouvriers, qui s'en servent pour leur chauffage. Nous croyons cependant que quelques essais d'application du sarment comme engrais ont eu lieu, et que les expérimentateurs se sont plaints de ce que les tiges enfouies donnaient des rejets au moment de l'activité de la sève. Ce résultat ne prouve pas que le sarment soit un mauvais engrais; il prouve que l'on ne savait pas s'en servir. Qu'on le fasse hacher bien menu, ou, ce qui vaut mieux encore, qu'on le fasse pulvériser au moyen d'une machine à préparer le tan, et les rejets ne seront pas à craindre, et la décomposition du bois sera prompte. Avec des composés formés de couches alternatives de marne passée au crible, de sarment broyé au moyen d'une machine de tanner et arrosé de temps en temps avec des eaux de lessive et une faible quantité d'eaux-vannes, c'est-à-dire d'eaux de latrines, on obtient d'excellents résultats.

Les cendres vives, celles qui ne sont pas lessivées, ne peuvent que donner de bons effets dans les vignes en général.

Les boues calcaires de route ne sont pas dédaignées des vignerons intelligents. Si, avant l'époque des transports, les vignerons voulaient prendre la peine d'arroser copieusement ces terres de route avec de l'eau de lessive ou les premières rinçures de tonneaux, ils se fabriqueraient là, et à bien peu de frais, un engrais excellent.

Les terres cuites, en général, sont bonnes pour la vigne, parce que la chaux détermine la production du silicate de potasse. Mais cet engrais n'est guère avantageux que pour les propriétaires dont les vignes se trouvent à proximité de terrains incultes manquant de fonds. Alors, on écorce ces terrains avec la pioche, on dispose les gazons par petits tas, et on met le feu à l'intérieur. C'est cette opération que l'on appelle *écobuage*. Lorsque la calcination est complète, on pulvérise les gazons brûlés, et on transporte cette terre dans les vignes.

Enfin, les végétaux en général, le buis, les feuilles de noyer, les foins gâtés et rebuts du bétail, soit naturels, soit artificiels, peuvent être employés avec avantage pour l'entretien de la vigne; mais il est bon de les décomposer à l'avance, au moyen de la chaux vive et d'une forte lessive animale. Dans les vignobles où les labours se font avec la charrue, c'est-à-dire où les ceps sont en lignes très espacées, on sème du sainfoin que l'on enterre en vert. Les bons effets de cette fumure sont plus prononcés dans le Midi qu'ailleurs, attendu que dans cette région le besoin d'humidité se fait sentir vivement.

Ajoutons que l'époque du transport de ces engrais ne doit pas être indifférente aux vignerons. Ce n'est ni en huit ni en quinze jours que les dissolutions salines des engrais peuvent atteindre l'extrémité des racines des ceps, la principale où les labours sont très superficiels. Il faut des mois entiers pour cela. Or, si nous attendons le printemps pour fumer, l'engrais n'aura pas le temps nécessaire pour arriver aux dernières racines au moment de la pousse, et par conséquent l'alimentation ne se fera pas à propos. Il importe donc, lorsqu'on a affaire à des vignes profondément enracinées, et dans la plupart des cas, de fumer en automne.

Nouvelles Etrangères.

VALACHIE.

L'armée russe est entrée le 20 octobre à Bucharest. L'infanterie est casernée dans la ville, la cavalerie est campée au dehors. Tous les points importants de la Valachie sont occupés par les Russes. On évalue à 30,000 hommes les troupes qui sont en ce moment en Valachie sous les ordres du général Lieders. Celui-ci passera l'hiver à Bucharest.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, n° 1.

VENTE par autorité de justice, d'un très joli **Fonds de Chocolatier**, sis à Lyon, rue Saint-Côme, n° 8, et d'une **Fabrique de Chocolat**, sise à la Guillotière, rue d'Aguesseau.

Le samedi dix-huit novembre 1848, à dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Hodiou, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, à la vente en bloc, aux enchères publiques:

1^o D'un très joli Fonds de Chocolatier, sis à Lyon, rue Saint-Côme, n° 8, d'une exploitation belle, facile, et offrant des bénéfices certains par suite de l'écoulement des produits de la fabrique, qui n'ont jamais cessé;

2^o Et d'une Fabrique de Chocolat mue par la vapeur et située à la Guillotière, rue d'Aguesseau; elle se compose principalement de deux machines Hermann, avec leurs poulies et courroies; un mortier en fonte échauffé par la vapeur, pouvant contenir 25 kilog. de marchandises, son pilon en fer ainsi que ses arbres, ses poulies et ses courroies; un grand arbre en fer, une grande poulie en fonte, tambour servant à distribuer la force dans toute la fabrique, un brûloir en cuivre rouge pouvant contenir 30 à 35 kilog. de cacao; il marche avec courroies et engrenages, ses montants et ses arbres en fer, son fourneau en fonte, fer et maçonnerie, un casse-cacao et ventilateur marchant également par courroies et engrenages;

Une petite chaudière à vapeur en cuivre rouge servant à chauffer le mortier, un grand séchoir et six fours, les tuyaux et robinets en cuivre;

Un fourneau en fonte, fer et maçonnerie avec deux étuves en tôle de trois mètres de longueur, six fours en tôle, encadrements en fer avec portes, le dessus en zinc, une table en marbre cerclée en fer, avec dessous fermé, chauffé par terrasse, pour mouler à double fond, pour recevoir la vapeur qui chauffe les fours;

Une grande étuve, le dessus en tôle avec rebord servant de séchoir, une presse à beurre en fer avec son seau en fer, deux grandes couches en zinc et fer, pouvant contenir 100 kilogrammes de marchandises, couches en zinc à ferblanc, moules grands et petits, balances, grands coffres ferrés, tamis, cribles, tables, et tout ce qui est nécessaire à la fabrication du chocolat.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de deux mille francs, ci. 2,000 f.

Et, à défaut d'enchérisseurs pour l'adjudication en bloc, cette vente aura lieu de la manière suivante.

Ledit jour dix-huit novembre, à midi précis, il sera procédé à la vente au détail, aux enchères publiques et au comptant, des objets mobiliers composant le Fonds de Chocolatier, où il est situé, à Lyon, rue Saint-Côme, n° 8;

Et le surlendemain lundi vingt novembre, à dix heures du matin, l'on vendra les objets composant ladite Fabrique de Chocolat dans les lieux où ils sont situés, à la Guillotière, rue d'Aguesseau.

Nota. — Pour les renseignements, s'adresser à M^e Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, n° 1, ou à M^e Hodiou, notaire, dépositaire du cahier des charges. (4267)

Etude de M^e Yvrard, avoué à Lyon, quai Humbert, n° 12.

AVIS. Le samedi vingt-cinq novembre mil huit cent quarante-huit, depuis midi jusqu'à la fin de la séance, en l'audience des criées du tribunal civil séant à Lyon, Palais-de-Justice, place de Roanne, il sera procédé, en suite de renvoi, à la vente aux enchères, par la voie de la licitation judiciaire, à laquelle les étrangers seront ad-

mis, d'une **belle Maison** indivise entre défunt M. Joseph Cochet et M^{me} veuve Cochet, sa mère, composée de deux corps de bâtiments réunis par deux cours, situés à Lyon, l'un sur le quai de la Baleine, où il porte le n° 19, et l'autre rue Trois-Maries, n° 15.

Elle se compose, sur le quai de la Baleine, de deux magasins et arrière-magasins au rez-de-chaussée et de six étages au-dessus, et sur la rue Trois-Maries, de deux magasins, entresols, et de quatre étages au-dessus.

Le premier étage est un appartement complet de huit pièces, situées tout sur le quai que sur les cours et sur la rue Trois-Maries; le deuxième également de huit pièces, le troisième de huit pièces, le quatrième de neuf pièces, et enfin le cinquième de six pièces, situées dans le bâtiment donnant sur le quai de la Baleine et sur les cours.

Cette vente est poursuivie à la requête de M^{me} Henriette Martin, veuve de M. Joseph Cochet, tutrice légale de son enfant mineur, contre M^{me} veuve Cochet mère, et en présence du subrogé-tuteur.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

Elles seront ouvertes sur la mise à prix de cent vingt mille francs, ci. 120,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Yvrard, avoué à Lyon, quai Humbert, n° 12, qui fournira tous ceux nécessaires sur les revenus de l'immeuble, et au greffe du tribunal civil de Lyon, où le cahier des charges est déposé.

Pour extrait : YVRARD, avoué. (4032)

Etude de M^e Pommer, avoué à Lyon, place du Petit-Change, n° 165.

ADJUDICATION au samedi dix-huit novembre 1848, pardevant le tribunal civil de première instance de Lyon, d'une **maison** sise à la Guillotière, à l'angle de la rue des Trois-Pierres et de la rue des Asperges, appartenant à la dame Claudine Duperret, veuve Clémencin.

Cet immeuble consiste en une maison construite en maçonnerie, formant caves voûtées, rez-de-chaussée, premier et deuxième étages et grenier au dessus, couverte d'un toit à deux pentes et en tuiles creuses.

La contenance superficielle du sol de cette maison, y compris une petite cour en dépendant et dans laquelle il y a une pompe, est d'environ cent mètres carrés.

La vente aura lieu en l'audience des criées du tribunal, Palais-de-Justice, place de Roanne, à dix heures du matin à deux heures de relevée, au pardessus de la somme de huit mille francs, montant de la mise à prix; ci. 8,000 f.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Pommer, avoué poursuivant, ou bien voir au greffe le cahier des charges. (4158)

CAFÉ-RESTAURANT. A vendre pour cause de cessation de commerce, Café-Restaurant situé sur un des beaux quais de Lyon. S'adresser à M. Dornier, rue Sainte-Hélène, n° 10, ou à M. Faurobert, rue de l'Annonciade, n° 13. (438)

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

Guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies secrètes, de la peau et du sang, par l'essence concentrée de salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal, qui doit la supériorité incontestable dont il jouit autant à son efficacité qu'à son usage facile et peu coûteux.

Prix : 5 fr. le flacon, chez Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc. (4329)

DÉPOT D'EXEMPLAIRES DE CHAQUE NUMÉRO DU CENSEUR

Chez MM. DUPERRÉ, libraire, rue de la République, n° 9; — BALLET, libraire, même rue, n° 2; — LAFORET, papetier, place de la Fromagerie, n° 5, allée des Images; — M^{me} veuve LEROY, débitante de tabac, rue Romarin, n° 11; — M^{me} JACQUY, marchande de papeterie, quai de la Révolution, maison de l'Hôtel de l'Europe; — POCHOT, marchand papetier, rue Basse-Grenette, n° 14; — VEISSIER, papetier, rue du Commerce, n° 12; — TOURNÈS, marchand quincaillier, petit passage de l'Argue; — FÉLIX QUINET, marchand papetier, cours de Broches, n° 12, à la Guillotière; — POTALIER, papetier, cours Morand, n° 1, aux Brotteaux; — CHARCOUCHET, libraire, Grande-Rue, n° 15, à Vaise.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écoulements et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3758)

MACHINE. A vendre, une Machine et chaudière à vapeur de la force de six chevaux.

S'adresser à M. Fournel, fondeur, rue de Jus-sieu, n° 8, à Lyon. (123)

AVIS. Un jeune homme âgé de vingt-huit ans, ayant reçu une bonne éducation et pouvant donner de bons renseignements, désirerait se placer comme employé dans une maison de commerce, pour garçon de recette, ou pour commis-voyageur, ou pour tout autre emploi.

Ecrire franco à M. M. C., rue Bât-d'Argent, n° 1, au 3^e étage, à Lyon. (142)

MAISON CHAINE,

PLACE DES TERREAUX.

Cette maison vient de faire un nouveau solde d'étoffes d'hiver, telles que :

Satins laine sans mélange, à . . . 1 f. 25 c.
Mérinos 5/4. 2 45
Satins à la reine, grande largeur. . 3 25
Damas de soie. de 4 à 5 »
Châles laine de 4 90 à 12 75
Manteaux doublés en soie. 25 »
La bonneterie et la fourrure ont subi une grande réduction de prix.

La dentelle, la lingerie et les cachemires se distinguent par la beauté de leurs assortiments. (2177)

HOTEL. A céder tout de suite pour cause de mauvaise santé, l'Hôtel Saint-Sébastien, à Tarare (Rhône), très avantageusement connu et possédant la plus belle clientèle. On donnera de grandes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, à Tarare, à M. Lagrelle, maître dudit hôtel. (141)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

Composé en forme de pilules de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui ont raison de craindre pour d'anciens vices cachés, un reste de mercure, ou les suites d'un traitement imparfait, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède qui ne manque jamais de purifier le sang et de rétablir la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte, ou la quantité de quatre dans une grande boîte, pour 10 f., chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13.

LYON. — Imprimerie de BOURGOT, grande rue Mercière, n° 66.